

# Compte rendu du Conseil Municipal de Vandelévillle

## Du Lundi 12 Octobre 2020

Présents : BLAUDEZ Marie-Christelle, MOREL Emeline, MARTIN Michel, FOMBARON David, FLEUROT Pascal, DELOFFRE Claude, NOBILI Philippe, DEVARENNE Grégoire, HENRY Jacques, MUNSCH Frédéric,

Absent : M. MAMPEY Jean Denis

### **Fonds de concours 2020**

La communauté de Communes de Colombey a renouvelé son opération fonds de concours pour 2020. Ce fonds permet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements, ne relevant pas directement de l'intérêt intercommunal, entre la communauté de communes et les communes membres.

Il est plafonné à 50% de la part restant à la charge de la commune après déductions des subventions obtenues.

Pour Vandelévillle, les travaux de la restauration des cloches par l'entreprise CHRETIEN et la clôture de la plateforme de compostage, l'achat d'un ordinateur, la réparation du chauffage de la mairie et la révision du kangoo peuvent être éligible, c'est donc une participation de 4614 € qui peut nous être octroyé. (sur une dépense de 9669,13 € ttc)

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter le versement du fonds de concours à hauteur de 4614 €.

### **Modification renouvellement bail de chasse**

Le renouvellement du bail de chasse de Monsieur CLAUDE Hubert avait été délibéré le 23 janvier 2020 avec une proposition du conseil à 10 € l'hectare pour 205 hectares pour une durée de 6 ans. M. CLAUDE a demandé à ce que le tarif du prix à l'hectare soit revu car des épicéas pour 21 hectares ont été coupés sur le plan de chasse. Le conseil a délibéré pour un tarif de 9 € l'hectare.

### **Programme de coupes 2021/2022**

Le conseil municipal de VANDELEVILLE, fixe comme suit la destination des coupes 11\_il ; 6 ; 34\_il ; 35\_i2 et 36\_il de l'exercice 2020/2021 : vente des bois en bloc et façonnés et partage sur pied entre les affouagistes des houpriers et taillis.

Ainsi, le Conseil Municipal :

- décide de répartir l'affouage par Feu
- fixe la taxe d'affouage à 70 €
- désigne comme garants responsables :
  - M MAMPEY Jean Denis
  - M DEVARENNE Grégoire
  - M MUNSCH Frédéric

- fixe le diamètre à 1,30m des futaies à vendre à 35 cm.

-fixe le délai unique d'exploitation pour l'entrepreneur au 1<sup>er</sup> juin 2022, pour les affouagistes au 31 Juillet 2022. Au-delà de cette date, l'affouagiste perdra ses droits.

Le conseil accepte également la proposition de l'ONF concernant les ventes en contrat d'approvisionnement.

### **Avenir de l'ancienne mairie**

Les conseillers souhaitent délibérer rapidement sur l'option vente.

## Divers

### Eclairage passage périscolaire

A l'unanimité, le conseil accepte le devis de l'entreprise SARL LOMBARD d'un montant de 324,00 € HT pour l'éclairage du passage pour le périscolaire.

### Proposition achat terrain HENRY Jacques

Pour rappel, le conseil avait refusé la demande d'achat de Mr et Mme HENRY lors du dernier conseil. Suite à ce refus, M. et Mme HENRY ont refait un courrier.

Le maire a lu la réponse du service juridique de l'association des maires de Meurthe et Moselle suite à la lettre de M. HENRY.

M. HENRY a pris la parole pour expliquer sa position.